



PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT
LIVRE I - TITRE 2 ET LIVRE V)**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE
DE BOVINS DESTINÉS À LA PRÉPARATION À L'EXPORTATION**

Pétitionnaire : Monsieur Daniel VIARD, 58, rue de l'Arroux, 71160 Digoïn.

Objet de la demande : Exploitation d'un élevage de 3 910 bovins destinés à l'exportation, 240 bovins à l'engraissement et 320 vaches allaitantes.

Rubrique n° 2101-1 de la nomenclature des installations classées.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement projeté figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé à la mairie de Digoïn. Ce dossier, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, comprend une étude d'impact et une étude de dangers (ainsi que leur résumé non technique).

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Daniel VIARD, tél. 06.80.27.74.00, daniel.viard@wanadoo.fr

Durée de l'enquête : Du 22 août 2017 au 22 septembre 2017 à 17 heures, soit pendant 32 jours.

Lieu d'affichage de l'avis : Dans les communes de Digoïn et Rigny-sur-Arroux (le rayon d'affichage est de 1 km).

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le dossier sont publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>

Dépôt du dossier (papier et version informatique) : Mairie de Digoïn, siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit : du lundi au vendredi, de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Digoïn ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin de l'enquête, soit le 22 septembre 2017 à 17 heures.

Commissaire enquêteur chargé du déroulement de l'enquête : M. Charles HOUPIER.

Durant l'enquête publique, M. Charles HOUPIER se tiendra à disposition du public en mairie de Digoïn, pour recevoir ses éventuelles observations orales ou écrites, les :

- Mardi 22 août 2017, de 8 à 12 heures
- Mercredi 30 août 2017, de 14 à 17 heures
- Jeudi 7 septembre 2017, de 14 à 17 heures
- Samedi 16 septembre 2017, de 9 h à 12 heures
- Vendredi 22 septembre 2017, de 14 à 17 heures

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Digoïn et en préfecture, service des installations classées, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.